

## Commune de Saulnières

### Compte Rendu de la réunion du 5 février 2016

#### **Convocations du 1<sup>er</sup> février 2016**

L'an deux mil seize, le cinq février à 20 h 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ALBERT, Maire

**Présents** : MM. Albert. Romano. Demerre. Alleaume. Toutin. Le Valégant. Mmes Gaudry. Campas.

**Absents excusés** : M. Rossi (pouvoir à M. Toutin). Mmes Rolland (pouvoir à M. Albert). Lauvernier (pouvoir à M. Le Valégant). Tremblay (pouvoir à M. Romano). Tanné-Dusapin (pouvoir à M. Demerre). M. Pelletier (pouvoir à M. Alleaume). Mme Chauvin

**Secrétaire de séance** : M. Alleaume

- Lecture et approbation des comptes rendus des réunions du 04.12 et 16.12.2015
- Incident dans le transport scolaire, comme en décembre, le car s'est arrêté, en panne et la conductrice a laissé partir les enfants seuls, le car a redémarré, le car est passé, à côté des enfants mais elle ne les a pas fait remonter dans le bus.
- devis ERDF, pour une extension de réseau. Montant : 6 421.38 euros TTC. Avis Favorable
- devis FREDON pour le plan d'Entretien communal 0% pesticide ; Montant 4 834.08 euros TTC (subventionné à 80 % par la Région). Avis Favorable
- Devis de Monsieur Morainville, maçon pour démonter la marquise. Montant 3 600 euros TTC (devis à mettre en attente)
- Devis de Monsieur Pie pour l'élagage des arbres dans l'allée des marronniers ; Montant 1 756.00 euros TTC
- A titre d'informations le devis pour les Bretonnières à la demande de Monsieur Baston, pour déplacer le réseau d'eau traversant sa propriété. Montant : 9 252 euros TTC
- Pour le devis de contrôle surveillance, une demande de subvention sera sollicitée au titre du FDAIC
- Une demande de devis a été faite pour la pose de nouveaux lampadaires pour l'éclairage public
- Une demande de devis a été faite auprès du plombier pour le changement de la tuyauterie des douches des vestiaires sportifs.
- Délibérations :
- **Avis sur Enquête Publique dont l'objet est une demande d'autorisation présentée par la société SCA TISSUE France**

Monsieur le Maire indique que par arrêté inter-préfectoral n° D1-B1-15-876 du 26 novembre 2015,

Monsieur le Préfet a prescrit une enquête publique sur la demande d'autorisation présentée par la société SCA TISSUE France implantée à Hondouville en vue d'épandre des sous-produits sur des terres agricoles de 128 communes d'Eure-et-Loir.

Cette enquête publique est ouverte du 7 janvier au 9 février 2016

La commune de Saulnières est concernée par l'épandage du calciton (sous-produit issu du recyclage du papier). Cette demande d'autorisation représente, sur la commune de Saulnières :

- ✓ 80.90 hectares épandables
- ✓ Environ 9 hectares à épandre par an sur le territoire de la commune de Saulnières (un apport sur une même parcelle se faisant tous les 9 ans en moyenne)
- ✓ De l'ordre de 7 camions amenant le Calciton, soit 180 tonnes par an
- ✓ 1 demi-journée d'épandage par an.

***Monsieur Pascal Alleaume, concerné par cette enquête publique, quitte la salle et ne prend pas part au vote.***

Le Conseil Municipal, après délibération et vote par 13 voix POUR, émet un avis favorable  
A la demande d'autorisation d'épandage du Calciton en Eure-et-Loir.

#### - **Rapport Transfert de Charges**

Vu la délibération du conseil communautaire du 14 décembre 2015,

La Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) se réunit après chaque transfert de compétences des communes à la Communauté (ou inversement lorsqu'une charge est rétrocédée à une commune). Elle évalue le coût des charges que les communes supportaient avant le transfert afin d'assurer la neutralité pour les budgets des communes et de l'intercommunalité.

Lors de sa séance du 24 novembre 2014, le conseil communautaire a adopté (délibération n°2014-566) le rapport de la CLETC du 18 novembre. Ce rapport traitait des compétences nouvellement transférées ou bien rétrocédées suite à la fusion à compter du 1er janvier 2014.

Il a cependant été constaté que, pour certaines problématiques, les informations fournies n'avaient pas permis d'aboutir à des montants de dépenses et de recettes suffisamment précis à ce stade.

Ainsi, la CLETC avait proposé des clauses de révision qui ont été adoptées à l'unanimité par le conseil communautaire. Il convenait donc de revoir les évaluations adoptées en 2014 pour prendre en compte ces clauses de révision des compétences « Transports scolaires » et « Assainissement ».

Par ailleurs, lors de sa réunion du 18 mai 2015, le conseil communautaire a approuvé différentes modifications statutaires et restitutions de compétences et notamment la création de la compétence facultative Pôles d'échanges multimodaux. Il convenait d'examiner les transferts de charges éventuels résultant de cette modification statutaire. Enfin, il est examiné la rétrocession de subventions versées avant la fusion par la communauté de communes du Thymerais à deux associations à vocation culturelle.

La CLETC s'est donc réunie à 2 reprises, le 9 novembre et le 1er décembre 2015. Lors de cette dernière réunion, elle a approuvé le rapport rédigé au terme de ses travaux. Ce rapport doit être approuvé par délibérations concordantes du conseil communautaire, et de tous les conseils municipaux des communes membres (statuant à la majorité simple).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

D'APPROUVER le rapport établi par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges.

Afin de permettre la mise en œuvre de ces travaux et pour légitimer les subventions qui peuvent être accordées pour ce projet, une déclaration d'intérêt général au titre de l'article L-215-15, L-211-7 du Code de l'Environnement ainsi qu'une demande d'autorisation au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du même code doivent être menées.

Le Conseil municipal est invité à formuler un avis sur la demande d'autorisation prévue par la législation sur l'eau et les milieux aquatiques.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 septembre 2015 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique unique préalable à la déclaration d'intérêt général au titre du Code de l'environnement et à l'autorisation au titre de la loi sur l'eau codifiée,

Vu le dossier d'enquête publique,

Le Conseil Municipal,

Émet un avis favorable, à l'unanimité à la demande d'autorisation et la déclaration d'intérêt générale soumise à enquête publique.

#### - **Attribution d'un logement communal**

Monsieur le Maire fait part de la vacance du logement communal du 2<sup>e</sup> étage à droite suite au départ de Mme LALLEMAND Marion, Monsieur le maire signale qu'il serait louable à compter du 1<sup>er</sup> février 2016 ;  
Le Conseil Municipal, après avoir examiné les postulants retient la candidature de Madame Martine BARBIER, souhaitant se rapprocher de ses enfants, pour occuper ce logement.

La location du logement est à titre précaire et révocable pour un montant mensuel de deux cent quatre vingt douze euros et cinquante cinq euros de charges (chauffage). Les frais d'électricité et d'eau seront à la charge du locataire. Une attestation d'assurance notifiant que le locataire a bien assuré le logement sera à fournir

Le règlement se fera dès réception du titre de recette émis par la mairie de Saulnières et adressé par la Trésorerie Municipale de Dreux. Un engagement sera signé entre la commune et le locataire. Il prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> février 2016 pour se terminer au 31 janvier 2019.

Compte tenu de l'état du logement laissé par l'ancienne locataire, Mme Barbier effectuera les travaux de remise en état des peintures et tapisserie, en échange d'un mois de loyer. Le règlement demandé ne débutera qu'à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016

En cas de rupture de l'un ou de l'autre, l'engagement deviendrait caduc et un nouvel engagement serait à négocier.

Un mois de loyer d'avance est demandé à titre de caution, remboursable lors du départ si l'état des lieux est conforme.

#### **Objet : Remboursement de l'abonnement du transport scolaire 2015-2016**

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la demande de Madame PORET Josiane du remboursement partiel de l'abonnement de transport scolaire 2015-2016 de sa fille Raphaëlle PORET.

En effet cette dernière a cessé sa scolarité au Collège Maurice Violette de Dreux le 25 septembre 2015.

Madame PORET a réglé l'abonnement de transport scolaire de sa fille pour le 1<sup>er</sup> semestre soit la somme de 45.40 euros jusqu'au 31 décembre 2015.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur cette demande de remboursement.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité décide de procéder au remboursement de l'abonnement au prorata du nombre de semaines utilisées. (soit une utilisation de 4 semaines sur les 18 réglées). La commune procédera au mandatement de la somme de 35.31 euros).

#### **-Adhésion Agence Technique Départementale pour les travaux routiers**

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de l'extension des activités de l'Agence Technique Départementale (ATD) en matière d'assistance dans le domaine routier à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Conformément à l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette agence a été créée sous forme d'un Établissement public administratif a pour objet d'apporter aux collectivités territoriales et aux EPCI du département qui auront adhéré, une assistance technique telle que définie dans les statuts.

Les statuts prévoient que les membres du Conseil d'Administration sont désignés de manière paritaire par le collège des Maires et Présidents d'EPCI et par celui des Conseillers Généraux.

En contrepartie de l'adhésion à l'ATD, des missions sur voirie communale et départementale sont proposées :

-maîtrise d'œuvre pour des projets dont le montant est inférieur à 30 000 € HT (conception du projet, préparation du marché de travaux, pilotage des travaux)

-assistance à la maîtrise d'ouvrage pour des projets dont le montant est compris entre 30 000 € et 115 000 € HT (aide au recrutement d'un maître d'œuvre, assistance et conseil tout au long de l'opération).

Dans ce cadre, Monsieur le Maire pourrait être amené à signer des conventions avec l'Agence pour la mise en œuvre de ses compétences qui feront l'objet d'une délibération ultérieure.

Par ailleurs, la commune pourra bénéficier des prestations suivantes :

-conseils en conservation du domaine public, de la police de la circulation, de la sécurité routière

-assistance technique pour la préparation des programmes annuels d'entretien

Monsieur le Maire propose que la commune adhère à cette agence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, et compte tenu de l'intérêt pour la commune de l'adhésion à un tel organisme d'assistance :

-DECIDE d'adhérer à l'Agence Technique Départementale pour les travaux routiers à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

-S'ENGAGE à verser à l'ATD une participation dont le montant est arrêté par le Conseil d'Administration

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

**- annulation facture d'eau**

Le Conseil Municipal examine les factures d'eau contestées par les administrés :

Facture 2014/R3 – 216 au nom de Monsieur PRONOST Dominique d'un montant de 20.31 euros

Aucune consommation n'aurait dû lui être facturée, seul l'abonnement du compteur devait lui être facturé, soit la somme de 8 euros.

Facture 2015-3-700403-P au nom de M. Mme HEDUY Sylvain d'un montant de 176.26 euros.

Suite à un mauvais relevé depuis deux périodes, aucune consommation n'aurait dû leur être facturée, seul l'abonnement du compteur devait leur être facturé, soit la somme de huit euros.

Des factures leur seront refaites.

-Il est signalé que la déchetterie a connu 2 actes de vandalisme en 2 semaines.

**TOUR DE TABLE :**

-M. ALLEAUME : a assisté à la réunion eau-assainissement. Les subventions sont à solliciter dans les meilleurs délais afin de pouvoir y prétendre.

Demande si les routes de Bretonnières peuvent être balayées.

Refaire les lignes blanches et les passages piétons

-M. TOUTIN : signale qu'il n'y a pas d'extincteurs au niveau de l'étage des logements

-M. ROMANO : voir les dossiers des agents, trouver une personne en remplacement de Monsieur Lhémy, qui se trouve pris en charge par la mairie jusqu'au mois d'octobre.

Commission Finances : préparation du Budget

Jeudi 25.02 à 9 h 00 pour le SIVOM

Jeudi 25.02 à 9 h 00 pour la commune

Vote du Compte administratif : 10 mars à 20 h

Vote du Budget : 25 mars à 20 h

Séance levée à 22 h 45

Le Maire,

La secrétaire de séance,

les membres présents